

COMPTE RENDU

« Quelle politique sociale et de l'emploi pour l'Europe ? »

Rencontre-débat du 30 septembre 2006

organisée par la
MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES
au
Foyer Roland Courtel
30 rue Maurice Berteaux
78290 Croissy sur Seine

I- LES INTERVENANTS:

- **Ghislain FOURNIER**, conseiller général, vice-Président du Conseil Général des Yvelines
- **Isabelle CARIAT**, chef de projet formation à l'ANDESI (Association Nationale des cadres du Social à Ivry-sur-Seine) et qui fait partie depuis 1992 du réseau de conférenciers de la Représentation de la Commission européenne en France.
- **Stefan SEILER**, jeune Allemand qui travaille actuellement au département Europe de l'ENA.

Le débat a été animé par **Guy AUBINEAU**, chef du projet à la MdEY.

II- LES PARTICIPANTS

15 personnes (outre les 3 intervenants et l'animateur) ont assisté à cette rencontre débat :
2 enseignants
5 cadres de l'industrie ou des services
1 étudiante
7 retraités

III- INTRODUCTION par Ghislain Fournier

Pour Monsieur Fournier, si l'on veut réussir l'intégration européenne, il faut avancer sur l'Europe sociale. Cependant la notion d'Europe sociale est assez floue. Souhaite-t-on aller vers un modèle unique ou vers une harmonisation entre plusieurs modèles ?

Selon lui les Français souhaitent conserver leur modèle et faire en sorte que les modèles sociaux nationaux ne se contredisent pas entre eux.

Même les plus fédéralistes des Français ne sont pas prêts à déléguer à Bruxelles les décisions sur les lois sociales, sur l'aide sociale, sur l'immigration.

Monsieur Fournier considère que le débat engagé par la MdEY consiste à dresser un état des lieux sur ce qui est harmonisé et à identifier ce qu'il paraît souhaitable de faire pour avancer.

IV- CONTEXTE ET PLAN DE LA RENCONTRE-DEBAT

Le **contexte** de cette rencontre-débat se trouve en annexe.

Plan de la rencontre-débat :

- Caractéristiques de la politique sociale et de l'emploi par Isabelle Cariat
- Débat -1ère partie
- Présentation de deux réformes en cours en Allemagne
- Débat -2ème (et dernière) partie
- Suite donnée à cette rencontre-débat

V- CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE SOCIALE & DE L'EMPLOI par Isabelle Cariat

Comme Mr Fournier, Mme Cariat précise qu'il faut définir ce que l'on entend par politique sociale, qui peut se situer entre une acception étroite et une acception plus large:

1- Il y a une acception étroite, qui couvre tout ce qui permet et accompagne la mobilité des travailleurs entre les pays d'Europe et demande une réponse communautaire:

- la possibilité de travailler dans un autre pays
- la reconnaissance des diplômes
- la santé et la sécurité des travailleurs
- la protection des travailleurs

2- Il y a une acception plus large, et assez « franco-française », qui couvre tout ce qui touche à l'aide sociale et à l'action sociale :

- la protection sociale obligatoire et facultative,
- les retraites,
- les salaires,
- l'enfance et la protection de l'enfance
- les personnes handicapées,
- la lutte contre l'exclusion ...

Les créateurs de la Communauté européenne n'ont pas souhaité que ces domaines soient soustraits aux compétences nationales.

Les hommes politiques à l'origine du traité de Paris (CECA) et des deux traités de Rome (Marché Commun et Euratom) estimaient, à l'époque que le développement de l'économie induirait automatiquement le développement social. C'est encore aujourd'hui la position de certains dirigeants européens, vision partagée par certains Etats européens dont le Royaume-Uni.

3- Il n'existe pas de modèle social européen concret, mais des modèles sociaux nationaux.

Il existe trois familles de modèles sociaux:

- **le modèle bismarckien** : il est fondé sur le travail et les cotisations. Celui qui a cotisé est protégé grâce à ses cotisations. Le modèle français de sécurité sociale créé par l'ordonnance de 1945 est fondé sur le modèle bismarckien.
- **le modèle beveridgien** : A la veille de la seconde guerre mondiale, Winston Churchill demande à Lord Beveridge d'élaborer un système de protection, qui s'appliquera au Royaume-Uni et en Irlande après 1945. Il est fondé sur le principe de l'universalité : Tout citoyen est protégé contre tous les risques (santé, vieillesse,...), à un niveau forcément limité. Cette protection est financée par l'impôt.
- La CMU, le RMI en France relèvent de ce modèle.
Ce modèle est plutôt en vigueur dans les pays nordiques.
- **le modèle mixte** : Il est aujourd'hui développé dans tous les pays européens et notamment les anciens pays de l'Est.

Chaque pays est très sensible au maintien de son système social.

L'UE doit donc procéder par voie de coordination ou de convergence plutôt que par harmonisation :

- Voie de **coordination** : L'UE a développé la « Méthode Ouverte de Coordination » (MOC) qui consiste à **identifier des bonnes pratiques** mises en œuvre dans certains pays et qui pourraient être adoptées et adaptées dans d'autres pays.
- Voie de **convergence** : L'UE prévoit un **cadre juridique à minima** que doivent respecter tous les pays pour assurer un minimum de convergence.
Par exemple, la durée maximale du travail hebdomadaire est de 48 heures (avec des dérogations pour les métiers du transport et pour certains pays). Les Etats sont libres de mettre en œuvre des conditions plus favorables aux salariés.

VI- DEBAT – 1ère partie

1 - La mobilité des travailleurs est-elle compatible avec le maintien de systèmes sociaux nationaux ?

Isabelle Cariat rappelle au préalable que nous ne sommes pas dans un mécanisme d'harmonisation, mais plutôt dans un régime de coordination.

L'UE ne peut qu'émettre des lignes directrices, par exemple: les régimes de retraites doivent être réformés. C'est aux Etats de décider et de mettre en place les réformes qu'ils jugent appropriées. Ceci est différent du domaine économique. Par exemple, lors des négociations avec l'OMC, l'UE négocie pour le compte des 25 Etats Membres, le résultat s'imposera ensuite aux Etats Membres.

La mobilité des travailleurs est assortie du principe d'égalité de traitement :

Un travailleur ressortissant d'un pays membre de l'UE venant travailler en France doit bénéficier des mêmes conditions qu'un travailleur français.

Ceci a été codifié dès 1971 dans le règlement 1408/71 (plusieurs fois réformé) : **le travailleur est soumis à la loi du pays qui l'accueille.** Les exceptions à ce principe sont pour :

- les travailleurs détachés,
- les travailleurs frontaliers.

Ce principe ne favorise la mobilité que dans un sens dans la mesure où seuls les ressortissants des pays les moins développés vont être intéressés à aller travailler dans les pays plus développés.

Pour arriver à développer une vraie mobilité il faut donc favoriser la cohésion économique et sociale en développant les régions les moins favorisées. Ceci se fait en particulier à travers le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds de cohésion qui visent à financer des actions entreprises par certaines régions pour atteindre le niveau des régions les plus développées. Cela fut le cas de l'Irlande qui après avoir beaucoup reçu est maintenant un contributeur net.

Stefan Seiler fait remarquer que cette mobilité est, dans les faits, imparfaite. Par exemple les emplois publics français sont pratiquement fermés aux étrangers dans la mesure où il est difficile à un étranger de bien figurer dans les concours publics, compte tenu de la nature des épreuves.

A terme il doit y avoir un rééquilibrage des flux migratoires.

2- Durabilité de notre système social français

Deux participants expriment deux avis opposés sur le système social français :

- Pour l'un le modèle social français n'est pas le joyau des modèles et l'étendre conduirait à « aller dans le mur ». Il doit être réformé, ce qui permettrait une certaine harmonisation.
- Pour l'autre on ne peut pas dire que le modèle français soit mauvais car il a permis dans le passé des progrès importants. Il doit être maintenu autant que possible.

3- Développement des « bonnes pratiques » comme méthode de coordination (MOC) des politiques sociales

Ce n'est que depuis le traité d'Amsterdam (1997), et son chapitre sur l'emploi, que la politique de l'emploi est entrée dans les compétences de l'UE.

Cette compétence est exercée principalement au moyen de la MOC (Méthode ouverte de coordination) qui consiste à **identifier des bonnes pratiques** mises en œuvre dans certains pays.

Il y a deux échelons :

- Echelon Etat : une politique mise en œuvre à un plan national
- Echelon Europe : validation de cette politique comme « bonne pratique », pouvant être adoptée et adaptée par les autres pays.

Cette méthode est utilisée dans le domaine de l'inclusion (les Français disent plutôt la lutte contre l'exclusion). Les emplois jeunes ont été reconnus comme « bonne pratique » utilisable dans d'autres pays. Cependant il n'y a pas eu jusqu'à présent d'applications pratiques dans d'autres pays.

Y a-t-il des délais de mise en place de ces bonnes pratiques ?

Non ces méthodes ouvertes de coordination sont ouvertes et non contraignantes.

Sur les retraites des échanges sont en cours pour étudier les convergences et pas seulement pour échanger des « bonnes pratiques ».

VI- PRESENTATION DE DEUX REFORMES EN COURS EN ALLEMAGNE dont les autres pays pourraient s'inspirer éventuellement par Stefan Seiler

1- Assurance santé :

Le déficit des caisses s'élevant à 7 milliards d'euros, il a fallu réformer. On parle d'une « nouvelle assurance santé ». Le but n'est plus la couverture maladie, mais le maintien en santé des citoyens.

Il existe 250 caisses, certaines déficitaires, d'autres équilibrées.

On vise à :

- augmenter la concurrence entre les caisses
- prescrire des génériques
- instaurer un parcours de soins comme en France (avec un médecin traitant)

On ne touche pas aux ressources : pas d'augmentation des cotisations ou versements de l'Etat.

2- Réforme du système chômage Hartz 4 (4^{ème} étape)

Le nombre des chômeurs dépasse 4 millions. Le gouvernement a décidé de réformer le marché du travail. Ceci a réduit le nombre de chômeurs mais a créé un vif mécontentement avec des manifestations. Cependant cette réforme a été votée et est appliquée.

- Il a été créé des « job centers » qui rendent plus rapides les services de gestion des chômeurs
- Les indemnités sont devenues plus sélectives : celui qui refuse des emplois n'a plus d'indemnité.
- Prise en charge partielle par les proches : Les proches qui ont des moyens financiers sont mis à contribution, ce qui permet de réduire les indemnités. Si un jeune a des parents suffisamment riches, ces derniers doivent l'aider (en payant, en l'hébergeant). Le loyer que doit payer un chômeur est limité (48m2 pour une personne).

Cette réforme a créé un sentiment d'insécurité pour les jeunes et les personnes âgées. On parle d'une érosion du modèle social.

Stefan Seiler apporte les précisions suivantes en réponse à des questions :

Cette réforme n'est pas provisoire, la chancellerie considère que c'est une réforme pour 30 ans.

Il n'est pas établi si la diminution du chômage qui résulte de cette réforme provient d'inscriptions radiées ou d'emplois créés.

La mise en place des « job centers » a demandé deux ans, mais bénéficiait d'expériences antérieures. Les services d'aide sociale et les services d'aide à l'emploi sont combinés.

VII - DEBAT – 2ème partie

1- D'autres idées pour faire converger les systèmes

Quand on compare les situations entre pays, par exemple concernant les taux de pauvreté, les instruments de mesure ne sont pas comparables, d'où les difficultés à comparer les effets des politiques sociales. Les pays parlent de taux de chômage, l'UE parle de taux d'emploi.

Action proposée : Il faudrait définir des outils de mesure communs

2- Que peut faire l'UE pour lutter pour l'inclusion ?

L'UE n'a pas la possibilité d'intervenir directement dans les domaines de compétences nationales. Elle ne peut que favoriser la convergence ou pratiquer la coordination.

Cependant il existe des programmes européens, tel URBAN, financés par le FSE pour aider des zones à s'adapter (ex 10 millions d'euros pour les quartiers difficiles des Mureaux).

3- Qu'aurait apporté le traité constitutionnel

Il contenait une évolution en faisant passer certaines valeurs de déclaratives à obligatoires.

Ce texte incluait un texte sur les droits fondamentaux.

VIII- LA SUITE QUI SERA DONNEE A CETTE RENCONTRE DEBAT

La prochaine rencontre débat aura lieu aux Mureaux le samedi 18 novembre de 10 h à 12 h.

Le grand débat aura lieu le vendredi 24 novembre à partir de 19h30.

Le présent compte-rendu, ainsi que d'autres documents, seront diffusés sur le site Internet de la MdEY : www.maisoneurope78.eu.

IX- SYNTHÈSE ET IDÉES POUR LA PRÉPARATION DU GRAND DÉBAT

Les préoccupations suivantes ont été exprimées lors de cette rencontre débat :

- 1- Avons-nous les moyens de faire perdurer notre système social français ?**
- 2- La mobilité ne risque-t-elle pas de le remettre en cause ?**

Proposition d'action :

A défaut d'harmoniser les systèmes sociaux, l'UE essaie d'identifier et de promouvoir dans les pays de « bonnes pratiques » sociales.

Ceci demande de *définir des outils de mesure communs*.

Souhait

Avoir une information plus concrète sur les mesures sociales européennes. On trouvera certaines d'entre elles dans le document intitulé « Quelques caractéristiques de la politique sociale et de l'emploi européenne –septembre 2006 » qui se trouve sur le site Internet de la MdEY.

Annexe

- La Représentation en France de la Commission Européenne a lancé un appel d'offres pour des projets visant à **«associer les citoyens à un large débat sur l'UE - sa raison d'être, son avenir, et les tâches qui lui sont assignées»**. Elle finance ces projets jusqu'à concurrence de 60% maximum.
 - **La MdEY a proposé un projet « L'Europe vue depuis les Yvelines »** qui a été accepté par la Commission européenne. Ce projet consiste à **organiser des débats avec les Yvelinois** (éventuellement avec des départements limitrophes) **sur 3 thèmes**:
 - **la politique sociale et de l'emploi européenne**
 - **L'environnement**
 - **La recherche**

- **Chaque thème est traité dans 3 débats: 2 rencontres-débats (assistance limitée) qui préparent 1 grand débat.** Chacun de ces 9 débats aura lieu dans une ville différente des Yvelines. Ils se tiendront mensuellement sur 9 mois de septembre 2006 à mai 2007.

- **Rappel :**
 - Le samedi 30 septembre 2006 : première rencontre-débat sur « la politique sociale et de l'emploi européenne. » à Croissy
 - Le samedi 18 novembre 2006 : deuxième rencontre-débat aux Mureaux salle du conseil à la Mairie de 10 h à 12 h
 - Le vendredi 24 novembre 2006 : grand débat à Mantes salle AGORA à partir de 19h 30